



Courrier d'information à destination des enseignants de Physique-Chimie de l'académie de Créteil



01/09/2020

Chères et chers collègues,

Nous espérons vous retrouver en forme après la nécessaire pause estivale faisant suite à une année très chargée aussi bien sur le plan du travail que sur le plan émotionnel et familial. Le présent courrier a pour objet de vous apporter quelques éléments d'information concernant l'actualité de cette rentrée scolaire de septembre 2020. Ces recommandations pourront être amenées à évoluer en fonction de la situation sanitaire.

ACTIVITÉ EXPÉRIMENTALE ET CRISE SANITAIRE

- L'activité expérimentale doit être encouragée pour tous nos élèves et considérée comme prioritaire : elle est indispensable dans le cadre de la formation à notre discipline, mais aussi dans le cadre de la préparation aux examens de la session 2021. Au-delà, elle suscite l'engagement des élèves et révèle une autonomie plus ou moins grande, permettant de mieux différencier l'enseignement.

- [Recommandations](#) du groupe physique-chimie de l'IGÉSR.

Dans le contexte sanitaire actuel, cette pratique s'inscrit dans le cadre du protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires.

- [Protocole sanitaire](#) des écoles et des établissements scolaires.

- De par votre formation initiale ou continue, en tant que professeur de sciences, vous saurez mettre en œuvre collectivement, en équipe, les consignes de l'ARS et les adapter aux spécificités de votre établissement. Ces recommandations prolongent les recommandations habituelles des salles de pratique expérimentale auxquelles les élèves sont habitués. Néanmoins, nous apportons ci-dessous quelques recommandations générales :

→ Application des gestes barrière pour les élèves et le personnel : nettoyer toutes les parties des mains, à l'eau et au savon au moins 30s et ce au minimum en début et en fin de séance ; ne pas utiliser de serviette collective pour le séchage des mains.

Il conviendra de sensibiliser au maximum les élèves sur le maintien de la plus grande distanciation physique possible et donc les inviter à réduire leurs déplacements au strict nécessaire.

Néanmoins, la distanciation physique ne pouvant pas être strictement respectée dans les salles de TP, il convient de porter le masque grand public pendant toute la séance, aussi bien pour les élèves que pour les personnels.

L'aération des locaux doit être très régulière et doit également avoir lieu entre chaque séance.

Concernant les salles qui disposent d'une sorbonne connectée à l'extérieur, et à cause de l'aspiration d'air qu'elle provoque, il faudra pour protéger le manipulateur, que toute autre personne se maintienne à au moins un mètre de celui-ci.

→ Nettoyage et désinfection du matériel : un nettoyage des sols et des grandes surfaces doit être réalisé, en accord avec le protocole sanitaire, au minimum une fois par jour avec un désinfectant virucide (cf. norme NF EN 14776).

Les élèves peuvent être associés à ces mesures et nettoyer leur espace de travail avant et après la manipulation.

Un nettoyage désinfectant des instruments partagés par les élèves et les personnels est vivement conseillé entre chaque séance à l'aide d'une solution de gel hydroalcoolique ou d'un détergent adapté. Au cours d'une même séance, une désinfection n'est pas nécessaire si le lavage des mains à l'eau et au savon (ou au gel hydroalcoolique) est respecté avant et après l'utilisation de l'instrument partagé et si les observations à travers un oculaire se font en conservant les lunettes de protection.

Les EPI ont, de par leur nature, vocation à ne pas être partagés : chaque élève devrait donc disposer de sa blouse et de ses lunettes de protection personnelles.

→ Quelques points de vigilance : Ne pas utiliser l'eau avec du savon pour se laver les mains dans les salles prévues pour des manipulations avec des montages électriques ou alors être certains des distances à respecter ...

Être attentif à l'utilisation du gel hydroalcoolique qui est inflammable.

PRIORITÉS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS DE POSITIONNEMENT

Pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, des priorités sont indiquées afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions. [Des outils de positionnement](#) permettant d'observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe sont mis à disposition sur le site Éduscol.

PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

• [Les inscriptions au PAF](#) sont ouvertes sur le site de l'académie jusqu'au mercredi 16 septembre 2020.

• Nous vous rappelons aussi l'existence des Aides Négociées de Territoire (ANT) qui permettent la mise en place de formations en établissement, collectives et adaptées aux besoins locaux. [Trois ANT sont proposées en Physique-Chimie](#) (PHY).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

• L'Éducation au Développement Durable (EDD) demeure une priorité nationale dans le cadre de la formation de l'élève et du citoyen. L'enseignement de la Physique-Chimie a vocation à contribuer activement à ce processus éducatif et nous vous engageons à intégrer pleinement les questions liées au développement durable dans vos constructions pédagogiques et didactiques.

Plusieurs actions se mettent en place dès la rentrée dans le cadre de l'Éducation au développement durable :

→ **Rentrée 2020 : Aménagement des programmes des cycles 3 et 4**

Publication au BO n°31 du 30 juillet 2020 d'une version dite « verdie » des [programmes des cycles 3 et 4](#).

→ **Élection des éco-délégués**

Cette année, l'élection des éco-délégués devient obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée. Les missions des éco-délégués sont [ici rappelées](#).

→ **Semaine européenne du développement durable**

La [SEDD](#) sera organisée du 18 septembre au 08 octobre.

RÉFORME DU LYCÉE G&T ET DU BACCALAURÉAT 2021

Nous vous invitons à consulter les textes parus au [BO spécial n°6 du 31 juillet 2020](#). Ces textes concernent :

- Les modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 ;
- Les évaluations communes pour l'enseignement scientifique à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ;
- Les évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2021 ;
- Les évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 ;
- Des modifications des épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat.

Nous vous souhaitons une rentrée scolaire devant élèves, dans les meilleures conditions possibles, et nous restons disponibles pour répondre à vos éventuelles questions.

L'équipe des IA-IPR de Physique-Chimie de l'académie de Créteil

Corinne ALLODI – corinne.allodi@ac-creteil.fr

Maud CHAREYRON – maud-andree.chareyron@ac-creteil.fr

Marie GUITOU – marie.guitou@ac-creteil.fr

Pascal SAUVAGE – pascal.sauvage@ac-creteil.fr

Alexandre SILVERI – alexandre.silveri@ac-creteil.fr

Arnaud SOULAS – arnaud.soulas@ac-creteil.fr